

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SIX-FOURS-LES-PLAGES

**Occupation du domaine public**

**INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE LAVERIE  
À USAGE DU PUBLIC POUR LES RESIDENTS DE LA  
RESIDENCE SOCIALE MISTRAL**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

date de remise des offres : MERCREDI 15 AVRIL 2026 à 16h00 (heure de Paris)

## **I. – Cadre juridique**

---

Le CCAS de SIX FOURS LES PLAGES est gestionnaire d'une résidence Sociale située sur la Commune avec des locaux affectés aux missions de service public.

Il souhaite dans ce cadre, maintenir l'installation et l'exploitation d'une laverie à usage du public de la Résidence Sociale MISTRAL.

Le CCAS ne peut se priver de façon durable de la jouissance de ce local et des emplacements sur lesquels sera installée la laverie. Aussi, il entend soumettre l'installation et l'exploitation de la laverie au régime juridique des autorisations d'occupation consenties sur le domaine public ; celles-ci étant subordonnées aux conditions déterminantes de précarité et de révocabilité inhérentes au régime juridique de la domanialité publique.

Ordonnance N° 2017-562 du 19 Avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

## **II. - Objet de l'occupation**

---

L'occupation du domaine public porte sur des emplacements, à l'intérieur des locaux, exclusivement destinés à **l'installation et l'exploitation d'une laverie à usage public dans la Résidence Sociale MISTRAL**

## **III. – Conditions générales relatives à l'occupation du domaine public**

---

1. L'occupation est autorisée en application et aux conditions du code général de la propriété des personnes publiques, notamment des articles L. 2121-1 et L. 2122-1 et suivants de ce code.
2. L'autorisation d'occupation du domaine public est délivrée à titre personnel et par convention d'occupation du domaine public de la Ville.
3. L'occupation revêt les caractères de précarité et de révocabilité des autorisations d'occupation, inhérents au régime de l'affectation domaniale et n'est pas constitutive de droits réels.
4. L'occupation prend fin à l'expiration du délai fixé par la convention, par la renonciation de l'occupant, par le retrait ou la résiliation de l'autorisation pour un motif d'intérêt général, par la révocation pour inexécution des conditions techniques ou financières de la convention.

## **IV. - Caractéristiques principales de l'occupation**

---

Les lieux d'occupation du domaine public sont ceux gérés par le CCAS de Six-Fours-les-Plages.

1. Le contrat a pour objet la mise à disposition du domaine public pour l'exploitation de locaux, l'installation, le fonctionnement et l'entretien d'une laverie en libre service au profit de la RESIDENCE SOCIALE MISTRAL située 135 rue de la Cauquière à Six Fours Les Plages .

2. La durée FERME de l'autorisation d'occupation est de DEUX ANS à compter du 1er AOUT 2026 ou de sa date de notification si elle est postérieure formalisant les droits et obligations des parties.

Le contrat est reconductible de manière tacite une seule fois pour une durée identique de 2 ans sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

3. En contrepartie de l'occupation, l'occupant verse au CCAS une redevance annuelle forfaitaire d'occupation du domaine public.

La redevance est révisable dans les conditions fixées au contrat.

4. Les droits et obligations afférents à l'occupation sont stipulés dans le projet de convention annexé au présent règlement de consultation.

## **V. – Conditions de la consultation**

---

1. La présente consultation fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence. La consultation des candidats est réalisée par publication d'avis diffusés sur un journal d'annonces légales.

2. Le dossier de consultation comporte le présent règlement de consultation, le cadre du mémoire technique et la convention d'occupation du domaine public.

Il est remis gratuitement sur demande :

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

CCAS de Six-Fours-les-Plages  
Service Comptabilité  
BP 97  
83183 SIX FOURS Cedex

- soit remis sur place à l'adresse suivante :

CCAS de Six-Fours-les-Plages  
Service Comptabilité  
32 Avenue Joseph RAYNAUD  
83140 SIX FOURS LES PLAGES

3. Il est uniquement rédigé en langue française.

4. L'administration se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

## **VI. – Conditions de participation à la consultation**

---

1. Tout candidat, qui le souhaite, peut participer à la consultation.

Toutefois, seules seront examinées les offres des entreprises ou personnes dont la capacité technique et professionnelle aura été jugée suffisante.

2. Les dossiers des candidats doivent être présentés dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante :

**Occupation du domaine public du CCAS de Six-Fours-les-Plages en vue de  
INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE LAVERIE À USAGE PUBLIC DE  
LA RESIDENCE SOCIALE MISTRAL**

Le dossier à remettre par les candidats doit être composé des pièces suivantes :

### **LE DOSSIER DE CANDIDATURE :**

| <i>n°</i> | <i>Libellé des pièces</i>                                                                                                                                                 |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1         | Les informations sur les moyens et les capacités du candidat relatives à l'installation et l'exploitation de la laverie tels que moyens en personnels, moyens techniques. |
| 2         | Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie de la ou des décisions de justice                                                                                 |

|   |                                                                                                                                                        |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | prononcée(s) à cet effet.                                                                                                                              |
| 3 | Le ou les documents relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (le pouvoir devra obligatoirement être joint à l'offre). |
| 4 | Les références du candidat pour des prestations similaires ou qualifications appropriées.                                                              |
| 5 | Attestations sur l'honneur (modèle ci joint )                                                                                                          |

### **L'OFFRE DU CANDIDAT :**

| <i>n°</i> | <i>Libellé des pièces</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1         | <p><b>Le projet de convention d'occupation du domaine public</b>, signé par le candidat et complété de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la redevance qu'il s'engage à verser annuellement au CCAS . Sachant que cette redevance est révisable dans les conditions définies dans la convention.</li> </ul> <p>Il est précisé que le montant de la redevance annuelle ne pourra être inférieur à 1 000,00 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le délai d'installation des appareils nécessaires à la laverie</li> </ul> <p>Il est précisé que ce délai ne pourra dépasser 30 jours</p>                                               |
| 2         | <p><b>Le cadre du mémoire technique</b> joint au dossier de consultation dûment complété, daté et signé par le candidat ou un représentant qualifié du candidat comportant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les appareils proposés avec fiche descriptive des machines et leurs performances environnementales (consommation moyenne eau , electricité, puissance...) et produits utilisés pour lessive.</li> <li>- le descriptif technique des appareils monayeur.</li> <li>- la réactivité et les délais d'intervention en cas de panne.</li> <li>- la fréquence d'entretien et de nettoyage des machines.</li> </ul> |

En outre, le candidat qui sera retenu devra produire dans un délai de 7 jours francs les pièces suivantes :

|   | <i>Libellé des pièces</i>                                                                                                                                    |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| a | Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. |
| b | Une attestation d'assurance "responsabilité civile" indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie, ainsi que la franchise si elle existe.       |

Les offres ne peuvent pas être communiquées par voie électronique.

Les candidats transmettent leur dossier de candidature, sous pli cacheté, par tout moyen permettant de donner date certaine à leur réception et de garantir leur confidentialité.

Une enveloppe intérieure contenant l'offre porte la mention suivante :

**Occupation du domaine public de la Ville de Six-Fours-les-Plages en vue de l'installation et de l'exploitation d'une laverie à usage public pour la Résidence Sociale MISTRAL - "NE PAS OUVRIR".**

Les offres comportant les pièces énumérées ci-dessus devront être :

- soit transmises par lettre recommandée avec accusée de réception à l'adresse suivante :

CCAS de Six-Fours-les-Plages  
Service Comptabilité  
32 Avenue Joseph RAYNAUD  
83140 SIX FOURS LES PLAGES

- soit déposées contre récépissé à l'adresse suivante :

CCAS de Six-Fours-les-Plages  
Service Comptabilité  
32 Avenue Joseph RAYNAUD  
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Les réceptions sont assurées pendant les jours et heures d'ouverture de bureau :

**Jours et horaires d'ouverture de bureau sont du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.**

### **3. Les date et heure limite de réception des offres ont été fixées au :**

**MERCREDI 15 AVRIL 2026 À 16 HEURES**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, seront irrecevables.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si la personne responsable du contrat constate que des pièces dont la production est réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

**4.** Le délai minimum de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres mentionnée au présent règlement de consultation.

## **VII. – Sélection des candidats – Jugements des offres**

### **1. Critères de sélection de l'occupant**

Conformité du dossier remis et capacités techniques et professionnelles du candidat ainsi que les références professionnelles.

### **2. Jugement de l'offre**

Les critères de jugement sont, par ordre décroissant d'importance, les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- 50% Qualité des prestations appréciée à partir du mémoire technique comportant les éléments suivants :

- les appareils proposés avec fiche descriptive des machines et leurs performances environnementales (consommation moyenne eau , electricité, puissance...) et produits utilisés pour lessive.( 9 points)
- le descriptif technique des appareils monayeur. (3 points)

- la réactivité et les délais d'interventions en cas de panne. (4 points)
- la fréquence d'entretien et de nettoyage des machines (4 points)

Le mémoire est ainsi noté sur 20 points,

Puis il est fait application de la pondération soit 50 %.

- 40% Montant de la redevance\* appréciée à partir du montant proposé par le candidat en complétant la convention

Calcul de la note attribuée sur 20 points :

$20 \times (\text{montant de l'offre du candidat analysé} / \text{montant de l'offre financièrement la plus avantageuse})$

Puis il est fait application de la pondération soit 40 %.

**\* il est rappelé que le montant annuelle de la redevance par laverie ne peut être inférieure à 1 000,00 €**

- 10% % Délai d'installation des appareils nécessaires à la laverie

Calcul de la note attribuée sur 20 points:

$20 \times (\text{meilleur délai} / \text{délai du candidat analysé})$

puis il est fait application de la pondération soit 10 %.

### 3. Négociation

L'administration se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur les prix.

## VIII. – Renseignements complémentaires

---

Pour tout renseignement complémentaire concernant la consultation, les candidats doivent s'adresser au CCAS de Six Fours, service Comptabilité

Tél : 04.94.34.94.50 / POSTE 266